**Un budget pour des rencontres autour d’activités riches et variées dans nos districts**.

Lors de la réunion des coordonnateurs de district du Rhône le mardi 10 juin 2014, les collègues ont constaté une fois de plus que les subventions attribuées dans la partie produit du budget pour 2014.15 ne permettaient toujours pas de répondre à l’augmentation de l’activité des districts et des AS. Certaines de ces subventions n’ont pas évoluées depuis près de 12 ans.

Cette situation, si elle ne change pas, et dans la mesure où il n’est pas envisageable d’augmenter les cotisations et de faire porter sur les familles les coûts de fonctionnement, pourrait avoir comme conséquence de réduire les activités et donc les rencontres dans les districts. Cela placerait les coordonnateurs de districts devant un dilemme pour définir ce qui devra être moins important, l’année prochaine. D’ores et déjà, ils refusent de réduire l’activité du district qui constitue pour eux le cœur de la pratique des AS, et ils annoncent que si des actions doivent être supprimées se seront forcément celles organisées dans le cadre des phases centralisées du Département.

En tant qu’élus des AS, nous soutenons le point de vue des collègues coordonateurs, et nous tenons à attirer l’attention des membres du CD et du CR sur les conséquences que pourrait avoir de telles décisions :

* Baisse du dynamisme des collègues et incompréhension de ceux-ci qui depuis toujours se battent pour développer leurs activités (comme en témoigne l’augmentation du nombre de licenciés alors même que le nombre de forfaits diminue)
* Baisse de l’engagement des élèves qui recherchent une pratique sportive leur permettant de sortir des établissements pour des rencontres multiples les mercredi après-midi.
* Non respect des axes du projet départemental : comment faire vivre un sport basé sur la rencontre qui vise « un sport sans incivilités et sans violence » si celle-ci est limitée voire supprimée dans les districts ?
* Une des fonctions du sport scolaire est de permettre aux élèves une découverte du milieu associatif afin qu’ils poursuivent leur formation dans les associations après leur scolarité. Comment poursuivre cet objectif si le nombre de sorties se limitent à une ou deux ou plus du tout ?

Alors que le nombre de licenciés augmentent et que le ministère vient à nouveau de consolider par un décret notre sport scolaire, nous vous demandons d’intervenir pour que ces subventions puissent évoluées et faire vivre nos AS.